

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05.04.2013**

DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne l'Adjoint au Maire Philippe Eyermann secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.03.2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 13.03.2013

2. COMPTE DE GESTION 2012 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2012 établi par Mme FISCHER Simone, Trésorière de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

3. COMPTE DE GESTION 2012 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2012 établi par Mme FISCHER Simone, Trésorière de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2012 présenté par M. EYERMANN Philippe, Adjoint au Maire, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 713.027,96 €
- Recettes de fonctionnement : 1.295.795,87 €

Excédent de fonctionnement : 582.767,91 €

- Dépenses d'investissement : 696.839,14 €
- Recettes d'investissement : 507.874,66 €

Déficit d'investissement : 188.964,48 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 393.803,43 €

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2012 présenté par M. EYERMANN Philippe, Adjoint au Maire, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 23.145,44 €
- Recettes de fonctionnement : 93.132,16 €

Excédent de fonctionnement : 69.986,72 €

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

Excédent d'investissement : 0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 69.986,72 €

6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,
- constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de 582.767,91 €uros

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	€uros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	187.160,21
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	395.607,70
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2012	582.767,91
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068)	288.953,48
Solde disponible : 293.814,43 €uros	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	293.814,43
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2012	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter -budget primitif 19...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation 19,61
- Taxe foncière (bâti) 12,44
- Taxe foncière (non bâti) 54,27
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 19,31

8. FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par le conseil municipal,

Vu le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes fixant les cadences maximales à

- ✓ cinq ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- ✓ quinze ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- ✓ trente ans, lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit :

Subventions d'équipement versées	Durées d'amortissement
Subventions versées en financement de biens mobiliers, matériel, études	5 ans
Subventions versées en financement de biens immobiliers ou d'installations	15 ans
Subventions versées en financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

9. OPERATION COMPTABLE ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide de transférer le terrain ci-après du budget principal au budget annexe « lotissement les Saules » :

- n° inventaire TER030 - Lieudit Bruckwiesen - Section 18, Parcelle 489/201 pour 6696,53 €uros.

Annule et remplace la délibération prise en date du 27 novembre 2009.

10. BUDGET PRIMITIF 2013 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2013 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	1.343.879,00 €uros
Dépenses et recettes d'investissement	:	943.236,00 €uros

11. BUDGET PRIMITIF 2013 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2013 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	69.987,00 Euros
Dépenses et recettes d'investissement :	0,00 Euros

12. MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire détaille les travaux de mise en conformité de l'installation électrique de l'école élémentaire à effectuer suite au rapport de contrôle de l'APAVE :

Eclairage de sécurité, alarme incendie, tableau local technique, tableau Rdch, tableau palier, tableau 1^{er} étage, appareillages et prises.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide la réalisation des travaux en procédure adaptée ;
- note les devis estimatifs de l'entreprise Strasser pour un montant H.T. de 20 209,03 € et de l'entreprise Electricité Laeuffer pour un montant H.T. de 18 990,00 € ;
- confie les travaux à Electricité Laeuffer de Soultz-sous-Forêts pour un montant estimatif H.T. de 18 990,00 € ;
- charge le Maire de la demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat de Territoire.

13. CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT

L'Adjoint au Maire, Philippe Eyer mann, présente le projet de création d'un parc de stationnement en enrobé derrière l'école élémentaire au droit de l'aire de jeux et du terrain multisports pour un montant total estimatif TTC de 8 873,18 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend note du projet ;
- propose de faire établir, pour comparaison, un devis en surface perméable ;
- décide de reporter la décision à la prochaine réunion.

14. CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'OUEST DE LA MAIRIE DE NIEDERSEEBACH

Le Maire rappelle que le présent point de l'ordre du jour à fait l'objet d'un report de décision lors de la réunion du 13 mars dernier.

Il présente 2 variantes de ce projet porté par la Commune et subventionné par l'Association Sports et Loisirs de Niederseebach :

1. construction en architecture métallique discrète et légère, toit plat en liner avec bandeau, d'une dimension de 8,79 m x 6,85 m x 3,90 m ;
2. construction en ossature bois, renforcement avec entrants en lamellé collé, toit à 2 pans couverture tuiles plates, d'une même dimension que précédemment.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide la réalisation des travaux en procédure adaptée ;
- retient la variante architecture métallique ;
- charge le Cabinet d'architecture Robert Martin de Wissembourg de la constitution du dossier et du suivi des travaux ;
- note le coût estimatif total de l'opération, frais d'architecte compris, soit H.T. 32 836,00 €

15. DIVERS

a) DEMANDE DE SUBVENTION

Le Syndicat d'élevage du cheval de trait Ardennais et de selle Seebach et environs, sollicite une nouvelle subvention communale à l'occasion des différentes actions et manifestations qu'il organise aux fins de pérenniser l'élevage et l'usage du cheval de trait dans notre région.

Le Maire,

- rappelle la délibération du 31.05.2012 attribuant au Syndicat une subvention communale à hauteur de 500,00 €/an pour les années 2012, 2013 et 2014 avec versement unique de la subvention en 2012 soit 1500,00 € ;
- propose, en accord avec l'UAS, d'attribuer la subvention 2013 initialement destinée à l'UAS, soit 1500,00 € au Syndicat d'élevage du cheval de trait Ardennais et de selle Seebach et environs.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition du Maire ;
- demande, pour validation, l'accord formalisé de la part de l'UAS.

b) ADHESION DE LA COMMUNE A L'AMAM

Le Maire commente le courrier de l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle proposant l'adhésion des communes alsaciennes à l'AMAM, dont l'objectif est d'expliquer, faire connaître et promouvoir le haut-lieu qu'est le Mémorial d'Alsace-Moselle situé à Schirmeck.

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale de l'association, pour les communes de 1001 à 5000 habitants il s'élève à 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner une suite favorable à la demande d'adhésion.

Le Maire
Théo Schimpf